

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

**DELIBERATION N° 11/283 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRINCIPE D'ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER  
DENOMME « VILLA ITALIA »  
SIS RUE SAINT-FRANCOIS PROLONGEE A BASTIA  
ET AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE  
A SIGNER L'ACTE NOTARIE**

---

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2011**

L'An deux mille onze et le premier décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar  
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François  
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques  
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie  
Mme MARTELLI Benoîte à Mme FERRI-PISANI Rosy  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane

**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

RUGGERI Nathalie, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IV<sup>ème</sup> partie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le principe d'acquisition de l'ensemble immobilier dénommé «Villa Italia» sis rue Saint François Prolongée à Bastia et **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'acte notarié correspondant au prix de 1.850.000 €.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1<sup>er</sup> décembre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE****RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**OBJET** : Approbation du principe d'acquisition de l'ensemble immobilier dénommé « Villa Italia » sis rue Saint François Prolongée à Bastia et habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'acte notarié

L'Etat Italien a décidé de fermer son Consulat à Bastia et de mettre en vente la Villa Italia. A cet effet, un appel d'offres avec mise à prix minimum de 1 800 000 € a été organisé et les autorités italiennes ont retenues la proposition formulée par la Collectivité Territoriale de Corse à hauteur de 1 850 000 €.

L'ensemble immobilier concerné comprend, d'une part un bâtiment principal de 340 m<sup>2</sup> à usage de bureaux avec un appartement en rez-de-chaussée de 84 m<sup>2</sup> et un bâtiment annexe de bureaux de 109 m<sup>2</sup>, le tout implanté sur la parcelle cadastrée AM 179 de 792 m<sup>2</sup>, et d'autre part une villa de 157 m<sup>2</sup>, ancienne résidence du Consul, sise sur la parcelle AM 178 d'une contenance de 1 675 m<sup>2</sup>.

La Collectivité Territoriale de Corse ambitionne de faire de la Villa Italia un lieu de mémoire et un centre culturel.

Ainsi, un musée retraçant la présence italienne à Bastia et en Corse à partir du 19<sup>ème</sup> siècle au travers d'expositions sur les relations politiques, sociales, culturelles, économiques, etc. pourrait être aménagé.

La Villa Italia pourrait, par ailleurs, être un espace culturel vivant en étant un lieu de rencontres et d'échanges entre associations culturelles ayant un lien avec l'Italie, entre universités, instituts professionnels et organismes divers.

Des résidences d'artistes et des expositions temporaires, en relation avec les institutions culturelles italiennes, pourraient y être organisées, de même que l'accueil d'une antenne du Centre Culturel Italien de Marseille.

Un centre de ressources documentaires sur la littérature italienne contemporaine, la musique, les arts ainsi qu'un observatoire de coopération transfrontalière pourraient être créés au sein de ce centre culturel.

Enfin, l'antenne pour la Haute-Corse du service des Affaires Européennes de la Collectivité Territoriale de Corse y trouverait toute sa place.

Le projet « Villa Italia » serait construit à partir d'un partenariat entre l'Etat italien, la commune de Bastia, la Collectivité Territoriale de Corse et les régions de Ligurie,

Toscane et Sardaigne d'une part, et des prestataires privés (entreprises italiennes) dans le cadre d'une action de mécénat d'autre part.

Située à deux pas du couvent Saint François, propriété de la CTC et destiné à accueillir l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de la Corse ainsi que le Centre Méditerranéen de la photographie et des salles d'expositions du FRAC, la Villa Italia ainsi réaménagée en maison de coopération transfrontalière serait, outre un lieu de mémoire, un outil appréciable de rayonnement culturel et d'échanges commerciaux entre la Corse et l'Italie.

L'acquisition de cet ensemble immobilier constitue la première étape de cet ambitieux projet.

L'autorisation de programme a été inscrite au chapitre 900, fonction 0202, article 2115, sous-programme 5311 I du Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour 2011 et les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription au Budget Primitif pour 2012.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande d'approuver cette acquisition et de m'autoriser à signer l'acte notarié correspondant au prix de 1 850 000 €.